

**Arrêté du 11 mars 2013 portant cessation de fonctions et nomination
(régisseurs d'avances et de recettes) à la chambre d'appel de Mamoudzou
NOR : JUSB1307317A**

La garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu le décret n°92-681 du 20 juillet 1992 relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics ;

Vu l'arrêté du 28 mai 1993 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents modifié ;

Vu l'arrêté du 7 mars 1996 habilitant le garde des sceaux, ministre de la justice, à instituer des régies de recettes et des régies d'avances auprès des juridictions civiles et pénales ;

Vu l'arrêté du 14 mai 1996 portant institution de régies d'avances et de régies de recettes auprès des juridictions civiles et pénales ;

ARRÊTE

Article 1

Il est, à compter du 1er avril 2013, mis fin aux fonctions de Mme Corinne PROUVEZ (JUNKER), adjointe administrative principale de 2ème classe, en sa qualité de régisseuse titulaire de la chambre d'appel de Mamoudzou.

Article 2

Mme Marie-Claude AMOUR, adjointe administrative de 1ère classe, est, à compter du 1er avril 2013, nommée régisseuse titulaire de la chambre d'appel de Mamoudzou.

Article 3

La directrice des services judiciaires est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de la justice et notifié par les chefs de la cour d'appel de Saint-Denis de la Réunion, en leur qualité d'ordonnateurs secondaires au comptable assignataire.

Fait le 11 mars 2013.

La garde des sceaux, ministre de la justice,
Par délégation la chef du bureau des carrières
et de la mobilité professionnelle,

Marie-Noëlle DEHOUCK